Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE

Direction départementale
des territoires de la Marne

Service Environnement Eau
Préservation des Ressources

Cellule Procédures Environnementales

N° 2019-DIV-CODERST-04

Arrêté préfectoral portant modification de la composition du CODERST
(Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le Préfet du département de la Marne

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre et notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 19 fixant la composition du CODERST ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2018 modifié le 05 octobre 2018 et le 14 novembre 2018 fixant la composition du CODERST ;

Vu le courrier du 21 mars 2019 de Mme la Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Marne proposant la candidature de M. Hervé SANCHEZ pour siéger en qualité de titulaire et de M. Nicolas KUNYSZ pour siéger en qualité de suppléant au sein du CODERST suite aux élections de la Chambre d'Agriculture de la Marne du 31 janvier 2019 ;

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2018 modifié le 05 octobre 2018 et le 14 novembre 2018 est modifié comme suit :

II - MEMBRES DESIGNES

3) En qualité de représentants désignés en fonction de leur activité dans les domaines de compétence du conseil

3d) au titre de la profession agricole

Titulaire :

M. Hervé SANCHEZ
21B Avenue du Général de Gaulle
51130 VERTUS

Suppléant :

M. Nicolas KUNYSZ
64 rue du Dr Justin Jolly
51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne et M. le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre du CODERST et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Châlons en Champagne, le 05 AVR. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Denis GAUDIN